



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2023-02-011

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Loir-et-Cher /**

41-2023-01-24-00002 - Arrêté listant les candidats dont le dossier est recevable dans le cadre de la procédure d'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeur. (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations du Loir-et-Cher

41-2023-01-24-00002

Arrêté listant les candidats dont le dossier est  
recevable dans le cadre de la procédure  
d'agrément pour l'exercice à titre individuel en  
qualité de mandataire judiciaire à la protection  
des majeur.

24 JAN. 2023

**Arrêté listant les candidats dont le dossier est recevable dans le cadre de la procédure  
d'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la  
protection des majeurs**

**LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.472-1, L.472-1-1 et R.472-1 ;  
Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher ;  
Vu l'arrêté préfectoral portant adoption du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection  
des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Centre-Val de Loire en date du 19  
octobre 2015 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2022 portant avis d'appel à candidatures pour l'agrément d'un  
mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2022 portant composition de la commission départementale  
d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs à titre individuel ;  
Vu l'instruction n°DGCS/2A/2018/8 du 9 janvier 2018 relative à la mise en œuvre des décrets n°2016-  
1896 et n°2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs ;

**SUR** proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection  
des populations de Loir-et-Cher.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats dont le dossier est recevable en application de l'article L. 472-1-1 du  
code de l'action sociale et des familles est la suivante (liste par ordre d'audition) :

- 1 : Mme BEGU Estelle
- 2 : Mme BENOIST Aude
- 3 : M. COURTIN Johann
- 4 : Mme DU CAUZE DE NAZELLE Solange
- 5 : Mme GUÉRRY Sarah
- 6 : Mme HOCHART Elodie
- 7 : M. JAVOY Vincent
- 8 : Mme POUJOL Elsa
- 9 : Mme ROUSSEL Marine
- 10 : M. SEIGNEURIN Primaël
- 11 : Mme TEIXEIRA Lurdes
- 12 : Mme TORTAY Elodie
- 13 : M. LAKEHAL Farid
- 14 : Mme PRIGENT Marie Pierre

1 / 2

DDETS-PP - direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher  
Pôle administratif - 31, mail Pierre Charlot - BP 10103 - 41000 BLOIS  
Téléphone : 02 54 90 97 00 - [ddetspp-sic@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddetspp-sic@loir-et-cher.gouv.fr) - [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 - le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

15 : Mme VIVIANT Flavie  
16: Mme PERRIN Mathilde

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mme la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Blois.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



François PESNEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

2 / 2

DDETS-PP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher  
Pôle administratif - 31, mail Pierre Charlot - BP 10103 - 41000 BLOIS  
Téléphone : 02 54 90 97 00 - [ddetspp-sie@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddetspp-sie@loir-et-cher.gouv.fr) - [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 - le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00